

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 11 mai 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Constant, M. Blanchet, M. Duprey, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Youssouf, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Pietri, M. Monany



Délibération n° 03-01 du 11 mai 2023

POLITIQUE CULTURELLE – ANNÉE 2023 – DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – DISPOSITIF « RÉSIDENCES D'ÉCRIVAIN.E.S EN SEINE-SAINT-DENIS » – BOURSES – CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du ministre de la culture et de la communication n°2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre des résidences 2023 :

* au titre d'une résidence pour la marionnette – théâtre d'objet :

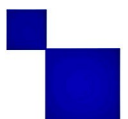
- 15 000 euros à l'association Le Tas de sable- Ches panses vertes au titre de la résidence de Jurate Trimakaité au « studio théâtre de Stains » ;

* au titre d'une résidence pour les arts du cirque :

- 20 000 euros à l'association Vost au titre de la résidence de la Compagnie Cirk Vost à Houdremont - centre culturel de La Courneuve ;

* au titre d'une résidence pour le cinéma et la musique :

- 15 000 euros à la commune de Rosny-sous-Bois - Théâtre Cinéma Georges Simenon, scène conventionnée d'intérêt national musique et cinéma, pour la résidence de Jean-Carl Feldis ;



* au titre d'une résidence pour la musique :

- 10 000 euros à l'association Le Triton, pour la résidence de Maxime Mantovani aux Lilas ;

* au titre d'une résidence pour la danse :

- 20 000 euros à l'association Compagnie Art Track pour la résidence de Koudia Touré au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France,
- 20 000 euros à l'association Compagnie 2Minimum pour la résidence de Mélanie Perrier au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France,
- 18 000 euros à l'association Compagnie Koka, pour la résidence de Leïla Ka à l'Espace 1789 à Saint-Ouen sur Seine,
- 18 000 euros à l'association Compagnie Vivons, pour la résidence de Smaïl Kanouté à l'Espace 1789 à Saint-Ouen sur Seine,
- 15 000 euros à l'association Les laboratoires d'Aubervilliers pour la résidence de Mette Edvarsen à Aubervilliers,
- 20 000 euros à l'association Pasarela pour sa résidence au titre du champ social aux Moulins Gémeaux à Saint-Denis ;

* au titre d'une résidence pour le théâtre :

- 20 000 euros à l'association Compagnie La Base pour la résidence de Tamara Al Saadi à l'Espace 1789 à Saint-Ouen sur Seine,

* au titre d'une résidence pour les arts visuels :

- 15 000 euros à l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers pour la résidence de Louise Siffert à Aubervilliers,
- 13 000 euros à l'association Maison populaire pour la culture et les loisirs pour la résidence de Catharina Radosa à Montreuil ;

- ATTRIBUE aux écrivaines suivantes pour leur engagement dans un travail d'écriture et de recherche personnelle et pour leur participation à un projet, dans le cadre d'un partenariat défini selon la formule « Écrivain·e·s en Seine-Saint-Denis » une bourse de :

- 12 596 euros à Mme Estelle-Sarah Eliezer (pseudonyme Estelle-Sarah Bulle),
- 12 596 euros à Mme Diaty Diallo,
- 12 596 euros à Mme Hélène Giannecchini,
- 12 596 euros à Mme Florence Valéro ;

- ALLOUE une subvention de fonctionnement au titre des aides au projet 2023 au partenaire suivant :

- 10 000 euros à l'association Forces Majeures pour le projet « Accordez vos vélos ! »

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les associations Les laboratoires d'Aubervilliers, Le Triton et Maison populaire pour la culture et les loisirs ;



- APPROUVE les conventions dont les projets sont ci-annexés à conclure avec Mmes Estelle-Sarah Eliezer, Diaty Diallo, Hélène Giannecchini et Florence Valéro ;
- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.